



Comment faire pour régulariser ma situation en France

Par **Pretty90**, le **27/01/2017** à **19:56**

Bonjour

Je suis venir en France en 2013 sans visà j'ai fait une demande d'asile qui a été rejeté en 2014 j'ai fait réexamen 2 fois qui a été rejeté j'ai ue un OQTF en fin août j'ai pas j'ai pas j'ai pas fait un recours en décembre je me suis marié avec un français. Je veux que vous me donner des conseils pour régulariser ma situation merci et j'aimerais savoir le fait que j'ai pas un visa d'entrée sa me fera pa de problème à la préfecture pour régulariser ma situation
Merci

Par **Visiteur**, le **28/01/2017** à **00:09**

Bjr

Comment avez vous fait pour vous marier, vous avez bien dû fournir des papiers ?

Par **Pretty90**, le **28/01/2017** à **00:16**

Oui j'ai fourni des documents mais sa n'a rien avoir avec la préfecture

Par **kekero23**, le **28/03/2017** à **15:42**

bonjour ,
nous somme en france depuis 2010,nous somme algerienne ,j'ai 3 enfants nées en france(cp,mc,pc),

j'ai reçu un oqtf 12/2015(vpf),apres le TA au 05/2016 rejet ma requette et au 11/2016 en cours d'appel a marseille.

apres un an (le 12/2016), j'ai deposer un autre dossier (vpf),circulaire valls avec tous les preuves +promesse d'embauche mais le préfet refus encore ma demande(oqtf)le 03/2017.
comment va faire pour le prefet accepte notre vpf?
es ce qu'il y a une chance au TA?.

MERCI.

Par **amajuris**, le **28/03/2017** à **15:51**

bonjour,
sans connaître le détail de votre dossier, impossible de répondre surtout que vous ne donnez les motifs de refus en particulier sur le dernier refus de votre préfecture.
il ne vous reste plus qu'à attendre la décision de la cour d'appel.
la circulaire vals ne modifie pas la loi, comme cela est indiquée dans la circulaire, elle est destinée à éclairer l'administration dans l'application de la loi et dans l'exercice de son pouvoir d'appréciation qui lui est reconnu par la législation.
salutations

Par **kekero23**, le **29/03/2017** à **13:27**

bonjour,

merci amatjuris pour la réponse.

les motifs de refus ma demande en 2015 le même en 2016:

mon mari titulaire d'une carte de séjour (ce) italien .
nos enfants en bas age.
ne justifie d'aucun critère exceptionnel permettant de déroger aux dispositions de l'accord bilatéral franco-algerien.
ne justifie d'aucun droit de se maintenir sans titre sur le territoire.
et moi j'ai rentrer avec un regroupements familiale en italie aout 2010.
mais j'ai pas de titre de séjour italien,car j'ai rentrer en france septembre 2010.

mon mari il a déposé une demande de titre de séjour salarier en 2012,2015 (refuse sans

oqtr)car mon mari il travail depuis 2011 mi temps et depuis 2014 avec cdi temps plein .

j'ai mis dans mon dossier en cour d'appel tous les fiche de pays de mon mari .
et j'ai trouver la loi qui dit que la carte de mon mari et périmer après 06 ans d'absence sur le territoire italien et je doit mettre tous ça dans le recours gracieux et le recours contentieux.

est ce que il y a une chance dans notre situation .

nous somme désespérer.

et pour nos enfants en peut pas faire une demande de regularisation.
merci .

Par **amajuris**, le **29/03/2017** à **14:03**

au vu de tous les refus que vous avez eus, il ne faut pas être trop optimiste.
je vous conseille de voir un avocat spécialisé en droit des étrangers ou une association d'aide aux étrangers.

Par **kekero23**, le **29/03/2017** à **16:47**

merci encore pour la reponse.

mon avocat dit que avec la loi de 6 ans pour mon mari peut etre il y a une chance.

et pour la cimade, il est revenu avec moi le jour déposer mon dossier ,mais la semaine passer il ma dit que il y a quelqu'un dans la prefecture qui classer mon dossier et meme de mon mari.
et pour parler a ma situation la prefecture refus de donner un rendez vous a la cimade a cause de la presidencielle.

mon avocat dit aussi meme apres 10 ans de residence le prefet refus votre demande de regularisation?

cette année 7 ans de vie en france ?.